EXCELL +
N° 2013-02-002-01

CORIL professionnel

EXCELL

CORIPHENE TOUS USAGES

TRAITEMENT DES BOIS PREVENTIF ET CURATIF ANTI BLEU
INSECTICIDE ET FONGICIDE

CARACTERISTIQUES GENERALES

- **CORIPHENE TOUS USAGES** est une microémulsion prête à l'emploi, insecticide, fongicide et antitermite destinée au traitement curatif et préventif des bois de construction tel que charpente, ossature …
- Après traitement les risques couverts sont ceux de la classe 1 et 2 selon les normes EN 335 ainsi que la classe 3a par trempage court.
- **CORIPHENE TOUS USAGES** est efficace contre les champignons basidiomycètes lignivores (pourriture cubique) contre les insectes à larves xylophage : capricornes, lyctus, vrillettes, contre les termites et contre le bleuissement.

05-03-2013

- Densité : 0.999g/cm3.
- Point éclair : > 61°C.
- Aspect liquide jaune clair.

CONDITIONNEMENT : 5 L – 30 L – 60 L – 200 L.
COV* (composé organique volatil) calculé : 2.5%.
COT* (carbone organique total) calculé : 1.3 %.
* Exprimé en pourcentage massique sur la forme de livraison du produit.

Matières actives

- Pétrole </= 0.5%, CAS 64742-95-6
- Cypermethrine </= 0.1%, CAS : 52315-07-8

CRAINT LE GEL

MODE D'EMPLOI

Traitement préventif: CORIPHENE TOUS USAGES peut être appliqué par trempage, badigeonnage, injection ou pulvérisation.

Traitement curatif sur bois attaqués:
- **Sondage** des bois afin de bien déterminer toutes les zones contaminées.
- **Bûchage** pour éliminer les parties vermoulues.
- Renforcement ou remplacement des éléments mis à mal et affaiblis.
- **Brossage** et dépoussiérage de toutes les surfaces.
- **Injection** sous pression dans des puits percés au 2/3 de l'épaisseur du bois, disposés en quinconce et espacés de 20 à 25 cm. Il est particulièrement recommandé d'insister au niveau des assemblages et des encastrements. Ce traitement en profondeur doit être pratiqué dans tous les éléments porteurs : pannes, solives … et dans chevrons si nécessaire.
- **Double pulvérisation** sur toutes les surfaces propres et décapées de leur finition.

Il est recommandé de ne pas traiter par des températures négatives.
Consommation : 20 à 30 gr par puits d'injection, 250 à 300 gr/m^2 par double pulvérisation.
- Délai d'apparition de l'effet biocide : dans les 2 jours après application.

RECOMMANDATIONS

R10 Inflammable. **R20/22** Nocif par inhalation et par ingestion. **R37** Irritant pour les voies respiratoires. **R50/53** Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. **R51/53** Toxique pour les organismes aquatiques, peut entrainer des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. **R65** Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. **R66** L'exposition répétée provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. **R67** L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. **S56** Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux. **H226** Liquide et vapeurs inflammable. **H302** Nocif en cas d'ingestion. **H304** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. **H332** Nocif par inhalation. **H335** Peut irriter les voies respiratoires. **H336** Peut provoquer somnolence et vertiges. **H400** Très toxique pour les organismes aquatiques. **H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraine des effets néfastes à long terme. **H411** Toxique pour les organismes aquatiques, entraine des effets néfastes à long terme.

L'emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Ne pas traiter les ruches ni les bois gelés. Toutes les espèces de chauves-souris et de martinets étant protégées, veillez à ce qu'ils ne soient pas exposés à ce produit lors de l'application

Se reporter à la Fiche de Données de Sécurité, ainsi qu'aux recommandations note intitulée « produits de Traitement du Bois » de l'INRS (Institut Nationale de Recherche et de Sécurité, 30 rue Olivier Noyer 75680 paris Cedex 14 – Tél. 01.40.44.30.00).

►*Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.*

Les renseignements fournis sur la présente notice sont donnés à titre indicatif. Ils sont basés sur nos connaissances et notre expérience à ce jour.
Notre responsabilité ne saurait être engagée par l'utilisation de nos produits, les conditions d'application échappant à notre contrôle.

CORODIS SARL – Z.I. LA PLAGNE – B.P. 52 – ST CYR DE FAVIERES – 42125 LE COTEAU CEDEX
Tél. 04 77 62 04 17 – Fax 04 77 62 07 91 – www.corodis.com – corodis@wanadoo.fr
Entreprise agréée par le ministère de l'agriculture pour la distribution des produits antiparasitaires AGREMENT N° RH01291
SARL AU CAPITAL DE 45 000€ - SIRET 413 278 565 00028 – NAF 4675Z – TVA : FR 40413278565